

JUGEMENT AU FOND

Audience du ( )  
constituée :

MIL VINGT-DEUX à QUATORZE HEURES ainsi

Mention minute :  
Délivré le :

Président : Mme Julie THOREZ  
Greffier : Mme Martine ENGSTER  
Ministère Public : Mme Christine MORISSON

A :

Le jugement suivant a été rendu :

Copie Exécutoire le :

**ENTRE**

A :

LE MINISTÈRE PUBLIC,

Signifié / Notifié le :

**D'UNE PART ;**

A :

**ET**

**PREVENU**

Extrait finance :  
RCP :  
Extrait casier :  
Référence 7 :

Nom :  
Prénoms :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance : LE CAIEAU CAMBRESIS  
Filiation :  
Sexe : M  
Dépt : 59

Demeurant :  
59530 GHISSIGNIES

Sit. Familiale :  
Profession :  
Nationalité :

Mode de comparution : comparant assisté

Avocat : Maître REGLEY Antoine avocat au Barreau de Lille

**Prévenu de :**

- 1) REDEVABLE DE L'AMENDE ENCOURUE POUR USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN LORS DE LA CONDUITE D'UN VEHICULE (Code Natinf : 32124) avec le véhicule immatriculé
- 2) REDEVABLE DE L'AMENDE ENCOURUE POUR NON RESPECT DE LA DISTANCE DE SECURITE ENTRE LES VEHICULES (Code Natinf : 24086) avec le véhicule immatriculé
- 3) USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION (Code Natinf : 23800) avec le véhicule immatriculé
- 4) CONDUITE D'UN VEHICULE SANS LAISSER UNE DISTANCE DE SECURITE AVEC LE VEHICULE QUI PRECEDE (Code Natinf : 6096) avec le véhicule immatriculé KF

**D'AUTRE PART ;**



Il convient d'entrer en voie de relaxe pour l'ensemble des faits reprochés ;

**PAR CES MOTIFS**

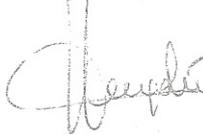
Le tribunal statuant en audience publique par jugement  
contradictoire à l'encontre de Monsieur enu ;

**RELAXE** Monsieur l

ur l'ensemble des faits qui lui sont reprochés ;

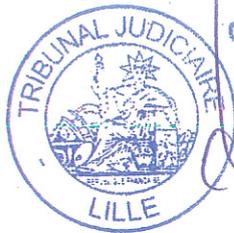
Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an susdits, par Madame Julie THOREZ, président, assisté de Madame Martine ENGSTER, greffier, présent à l'audience et lors du prononcé du jugement. La présente décision a été signée par le président et le greffier.

Le greffier,



Le Président,

**RELAXE**  
obtenue  
**PAR ME REGLEY**



GREFFE DU TRIBUNAL  
JUDICIAIRE  
DE LILLE  
POUR EXTRAIT  
CERTIFIÉ CONFORME  
Le Directeur de Greffe